

REGLEMENT DU VIDE GRENIER DU 15 SEPTEMBRE 24 DE L'ASSOCIATION TEAM MAOHI DU 49

Article 1 : L'Association TEAM MAOHI DU 49 organise le vide grenier. Elle se réserve l'organisation exclusive de la restauration (nourriture, boissons, confiseries, ...).

Article 2 : Des parkings sont réservés aux exposants, aucun véhicule ne pourra circuler dans le périmètre du vide grenier de 9 h à 18h. Le stationnement des véhicules sur l'emplacement est uniquement autorisé à partir d'une réservation de deux emplacements (prendre 2 places par véhicule à stationner sur l'emplacement). Arrivée des exposants à partir de **6h30 jusqu'à 7h45**.

Article 3 : L'exposant s'engage à ne vendre que des objets lui appartenant et dont le commerce est autorisé, en conformité avec les lois en vigueur. La vente d'animaux, d'armes à feu et d'armes blanches est strictement interdite. En cas de non-respect de cette disposition, l'association Team Maohi du 49, décline toute responsabilité en la matière ainsi qu'en cas de litige d'un exposant avec les services fiscaux, douaniers et contributions.

Article 4 : L'Association TEAM MAOHI DU 49 se réserve le droit d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation ou, qui ne respecterait pas le cadre mis à disposition, ceci sans qu'il puisse réclamer d'indemnisation d'aucune sorte.

Article 5 : Le paiement de l'emplacement entraîne l'acceptation du règlement du vide grenier. L'association se donne le droit d'annuler le vide grenier en cas de sécurité civile engagée. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempérie ou d'impossibilité d'exposer pour raisons personnelles. Si l'emplacement réservé est inoccupé après 9H, l'association se réserve le droit d'en disposer.

Article 6 : L'association se réserve le droit de refuser des exposant, le nombre d'emplacements étant limité à 300.
Réservation fortement conseillée.

Article 7 : La participation des forains, et autres professionnels est soumise à l'autorisation de l'association.

Article 8 : L'exposant s'engage à s'assurer de la propreté de son emplacement et à utiliser les sacs poubelle distribués par les organisateurs pour les déchets (mégots de cigarettes compris).

Article 9 : La participation au vide grenier de l'association implique l'acceptation et le respect de la totalité du présent règlement.

Bulletin d'inscription

NOM : Prénom :

Adresse postale : CP/Ville/.....

Email :

Immatriculation du véhicule :

Nombre d'emplacements largeur 2m70 : à 4€ soit un total de €

Je soussigné(e)..... déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte le contenu.

Signature : (tout dossier incomplet ou non signé ne sera pas pris en compte.

Merci de joindre :

- Le bulletin d'inscription complété et signé pour respect du règlement, et à retourner au 76 chemin de gaigné 49250 Beaufort en Vallée (ou éventuellement le jour du vide grenier, mais plus difficile à gérer)
- Une photocopie recto-verso de la carte d'identité
- Un chèque à l'ordre de TEAM MAOHI DU 49